



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 24 novembre 2021
A 18h30

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER, Mmes SANTNER, VIALA, VIGNAL, Adjoint, MM BOUDOU, ESTEVE, RIGAUD, SOULAGES, VIDAL, CHANTON B, Mmes AURIERES-VIALLA, HOST N, LECONTE, LETERTRE, MAZAURIC, CHANTON M, VINCENT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. VIVANCOS par M. HOST, Mme EL GHOUCHE par M. CAUMON, M. ASDIH par M. FRATISSIER, M. CANARD par Mme VINCENT.

Absents Excusés : Mme FINO, M. SABATIER, Mme KNIPPER-GERARD.

Monsieur FRATISSIER procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2021 est soumis à l'approbation des élus. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 1 : Subvention fonctionnement 2021-Centre socio-culturel Agantic-Solde

Monsieur le Maire propose d'approuver le versement du solde de la participation aux frais de fonctionnement du centre socio-culturel l'Agantic pour un montant de 5 500€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement du solde de la participation aux frais de fonctionnement du centre socio-culturel l'Agantic pour un montant de 5500€.

Objet 2 : Subvention EPE 34 – Point écoute parents enfants- Année 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017 pour permettre la réouverture du point écoute parents-enfants animé par l'EPE 34, la commune a cofinancé l'association avec la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises en allouant une subvention d'un montant de 2 000 € pour deux ½ journées par mois au sein de la Maison des Services de Ganges.

Le point écoute parents-enfants propose pour les familles du territoire des entretiens confidentiels et gratuits sur rendez-vous avec un psychologue. L'association travaille en relation et en articulation avec les professionnels des secteurs éducatifs et médico-sociaux locaux.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 4 000 € à l'EPE pour le fonctionnement 2021 cette augmentation permet **de doubler le nombre de permanences**, Monsieur le Maire précise que la communauté de communes cofinancera cette action à hauteur de 4 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal alloue une subvention de 4 000 € à l'EPE pour le fonctionnement 2021.

Objet 3 : Subvention Eurek'art – Projet « Lieux et nous »

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention de 1 000€ à l'association Eurek'Art pour le projet « Lieux et Nous ». Il s'agit d'une résidence artistique qui interroge sur la mémoire des espaces publics, leur évolution et leur réappropriation. Ce travail permettra un dialogue intergénérationnel entre les jeunes et leurs aînés, en amenant la jeunesse à aller à la rencontre des habitants plus âgés de Ganges pour récolter leurs témoignages. Des restitutions de ces témoignages, de ces échanges se dérouleront sur le marché, maison de retraite, cour de la Médiathèque, collège, place Fabre d'Olivet...

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1 000€ à l'association Eurek'Art pour le projet « Lieux et Nous ».

Objet 4 : Subvention association PACAP-Année 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil de soutenir l'action de l'association PACAP installée sur la place d'Olivet depuis septembre 2020. Cette association développe auprès des enfants et des familles du territoire, plusieurs activités de prévention pour renforcer les compétences et la confiance des enfants et de leurs familles.

Une salle de motricité pour les 0-6 ans, la bougeothèque fonctionne tous les matins et mercredi toute la journée. L'association anime des ateliers parents-enfants autour de l'alimentation et du potager pendant les vacances scolaires et certains mercredis. Des goûters pour les personnes âgées sont également organisés. Par sa présence quotidienne sur la place Fabre D'Olivet, l'association propose aux habitants et aux populations les plus fragiles des actions de médiation, de soutien, d'écoute, de conseil.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 5 000 € pour soutenir les actions de l'association PACAP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 5 000€ pour soutenir les actions de l'association PACAP.

Objet 5 : Décision modificative n°2-Budget général

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires en section d'investissement.

Section investissement

Chapitres - Opérations	Nature	Libellés	Montant
Section d'investissement dépenses			
1003 Sécurisation falaise route du Vigan	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 7 000 €
809 Equipements sportifs	21318	autres bâtiments publics	+ 40 000 €
995 Aménagements cimetièrre	2128	autres agencements et aménagements de terrains	+20 000 €
806 Rénovation bâtiments communaux	2138	Autres constructions	+ 20 000 €
1002 Réhabilitation rue albarède	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 60 000 €
040 opération d'ordre et transfert entre sections	21311	Hôtel de ville	+ 10 000€
TOTAL Dépenses section d'investissement			+ 37 000 €

Chapitres - Opérations	Nature	Libellés	Montant
Section d'investissement recettes			
1003 Sécurisation falaise route du Vigan	1313	Département	+27 000 €
021 - Virement de la section fonctionnement	021		+ 10 000€
TOTAL recettes section d'investissement			+ 37 000 €

Section fonctionnement

Chapitres - Opérations	Nature	Libellés	Montant
Comptes Recettes fonctionnement			
042 - opération d'ordre et transfert entre sections	722	Immobilisations corporelles	+ 10 000 €
TOTAL Recettes			+ 10 000 €
Comptes Dépenses fonctionnement			
023- Virement à la section d'investissement	023		+ 10 000 €
TOTAL Dépenses			+ 10 000€
Total section fonctionnement			+ 10 000€

Total section Investissement	
Dépenses	+ 37 000 €
Recettes	+ 37 000 €

Total section fonctionnement	
Dépenses	+ 10 000 €
Recettes	+ 10 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

Objet 6 : Revalorisation de la redevance assainissement-2021

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer à nouveau sur la revalorisation de la redevance assainissement pour 2021 en maintenant le taux d'augmentation de 2% sur le tarif de l'année 2020 selon le tableau suivant :

Tarifs Assainissement collectif 2021

Part de la collectivité	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
	0.5082	0.5082	0.5183	0.5286	2 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la revalorisation de la redevance assainissement pour 2021 en maintenant le taux d'augmentation de 2% sur le tarif de l'année 2020 selon le tableau ci-dessus.

Objet 7 : Référence cadastrale concernant l'acquisition d'une bande de terre aux consorts HOST Avenue du Mont Aigoual

Vu la délibération n°10 en date du 07 octobre 2021 ;

Vu l'extrait cadastral modèle 1 de la Direction Générale des Finances Publiques du 04 novembre 2021, faisant suite au document d'arpentage n° 111 0000834 établi le 24 avril 2021 par la SELARL Bbass (BOTTRAUD BARBAROUX associés) qui précise que les nouvelles désignations cadastrales des parcelles issues de la division de la parcelle AH 289 sont : AH 678 d'une contenance de 64 m² et AH 679 d'une contenance de 530 m².

Considérant que la référence cadastrale de la bande de terre qui jouxte la propriété des consorts HOST n'a pas été précisée dans la première délibération.

Considérant qu'il y a lieu, pour la rédaction de l'acte notarié, de préciser la désignation cadastrale du bien acquis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de préciser que la bande de terre qui est acquise par la commune pour une superficie de 64 m² est cadastrée AH 678.
Les autres dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 07 octobre 2021 sont inchangées.

Monsieur HOST ne prend pas part au vote du fait de son rapport à cette affaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal précise que la bande de terre qui est acquise par la commune pour une superficie de 64 m² est cadastrée AH 678.

Objet 8 : Rétrocession à la commune de délaissés routiers départementaux -Rectification d'une référence cadastrale à la suite d'une erreur matérielle

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée sur la délibération n°15 du 07 octobre 2021 concernant la référence cadastrale d'une parcelle faisant l'objet de la rétrocession,
Considérant que la correction d'une erreur matérielle nécessite une nouvelle délibération de conseil municipal,
Considérant que cette erreur matérielle est sans conséquence sur le sens de la décision,

Considérant qu'il convient de corriger la référence cadastrale de la parcelle indiquée AD 788 en AE 788. La contenance de 280 m² est inchangée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rectifier l'erreur matérielle en remplaçant la référence cadastrale AD 788 par AE 788

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rectifier l'erreur matérielle en remplaçant la référence cadastrale AD 788 par AE 788.

Monsieur Fratissier propose à Mme Vincent Agnès d'évoquer les questions posées par écrit par l'opposition.

Madame Vincent fait lecture de ces questions :

- Le premier sujet concerne l'installation de la fibre à Ganges, comment la commune s'implique sur ce dossier ? Comment la population est informée, les démarches à effectuer par les propriétaires, les locataires ? Est-ce que la commune va organiser des réunions publiques par quartier ? La connexion actuelle est compliquée, combien de temps encore ?

Monsieur Caumon précise que c'est le Conseil Départemental qui pilote l'installation de la fibre, nous avons obtenu que cette semaine des informations sur le déploiement de celle-ci, une information sera diffusée sur le bulletin municipal et sur le site internet. La commune devrait être complètement reliée à la fibre fin 2022, le Département ayant donné priorité aux communes en zone blanche.

Monsieur Rigaud précise effectivement que le déploiement de la fibre connaît du retard, la Chambre régionale des comptes l'a d'ailleurs signalé récemment. Il rappelle les objectifs de ce programme pour le Département, revitaliser les villages, Ganges ayant été une des premières communes du département à être en 4G, nous ne sommes pas prioritaires d'où une couverture que fin 2022. Il rappelle également le coût total pour le Département de cette opération : 380 millions, il fait remarquer que ce ne sont pas tous les départements qui ont engagé autant de financement pour équiper leur territoire de la fibre.

- Le site internet : quelle image les nouveaux arrivants vont-ils se faire de la ville à partir du site Internet de la mairie ? Le mot du maire date du 5 novembre 2014. N'est-il pas possible de mettre la date de l'article ? Celui en ligne est l'édito sur l'informatique qui a quelques mois. Plutôt que « mot », pourquoi pas ne pas utiliser « édito » ? Les informations à communiquer sont-elles si rares pour qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir un édito mensuel, voire bimensuel?

Monsieur Fratissier prend note de ces remarques.

- Pourquoi aucune démarche n'a-t-elle été faite vers les applications mobiles pour les communes et les EPCI pour qu'elles communiquent avec leurs citoyens ?

Monsieur Fratissier répond que le groupe majoritaire va y réfléchir.

- Quand et quels documents la population pourra-t-elle consulter sur l'aménagement du centre-ville de Ganges ?

La population sera informée lorsque l'ensemble du projet sera arrêté. Les informations seront diffusées par le site internet et le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15